

Compte rendu du conseil municipal de Trédrez-Locquémeau du 28 octobre 2021

Convocation en date du 21 octobre 2021.

Le conseil municipal s'est réuni, le 28 octobre 2021, à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur Le Jeune, Maire, à la Mairie.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Vincent CADREN, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Catherine MARSHALL (arrivée avant le vote du point n°5), Thierry MOREL, Cécile DUVAL-BLAIZE, Elise BUREAU, Pierre MICHALET, Françoise PERRIN, Frédéric PERREAU.

Absents : Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE (procuration Mariannick LEBON), Enora LE JEUNE (procuration Elsa BRIAND).

Secrétaire de séance (à désigner) art L.2121-15 du CGCT : Catherine MARSHALL

Informations :

Après la lecture du registre des délibérations de la séance du 9 septembre 2021, Monsieur le Maire a informé le conseil :

- de la réunion du 20 octobre au sujet de la rénovation de l'école en présence de conseillers municipaux de la commissions municipale, d'enseignants, d'agents de la commune et de parents. Il a informé que le projet avait été réévalué et serait évoqué lors d'un prochain conseil.
 - des travaux en cours au haut du bourg de Locquémeau : les travaux d'eaux pluviales sont plus conséquents que prévus à cause de la nature rocheuse du sol et devraient se poursuivre jusque mi-décembre. Les travaux d'aménagement de la voirie seront démarrés début 2022.
 - de la cérémonie du 11 novembre, qui débutera cette année à 11h et comprendra une intervention des élèves de l'école ainsi qu'un hommage à une ancienne déportée, Anastasie Cojean-Piérès.
- Le repas des aînés se déroulera le même jour.

1-Élection d'un nouvel adjoint suite à la démission du 3e adjoint au Maire

Le conseil municipal a procédé au remplacement de Vincent Cadren. Jean-Michel Vanderplancke a été élu 4^e adjoint, par 13 voix pour et une voix nulle, Elsa Briand devenant 3^e adjointe.

Monsieur Le Maire a attribué à Jean-Michel Vanderplancke les délégations économie et tourisme, en plus de la délégation énergie attribuée par arrêté du 15 juin 2020.

2-Nomination d'un conseiller délégué

Monsieur le Maire a informé le conseil qu'il nomme Vincent Cadren conseiller délégué, avec les délégations port de plaisance et centre nautique.

3-Indemnités du maire, des adjoints, des conseillers délégués et des conseillers municipaux

Le conseil a approuvé par 12 voix pour et 2 abstentions (Elise Bureau et Françoise Perrin) la modification du tableau des indemnités de fonctions versées Maire, aux adjoints, aux conseillers délégués et aux conseillers. Le montant total de ces indemnités ne change pas.

4-Remplacement d'un conseiller municipal au sein des commissions municipales et à la CLECT

Le conseil a adopté à l'unanimité la modification des commissions municipales de la façon suivante :

Commission DSP : Remplacement de Vincent Cadren par Jean-Michal Vanderplancke

Commission Economie, Tourisme, Ports : ajout de Jean-Michel Vanderplancke.

Commission projet de reprise du commerce multiservices : ajout de Jean-Michel Vanderplancke, Françoise Perrin et Enora Le Jeune.

Il a également approuvé le remplacement de Vincent Cadren par Monsieur Le Jeune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

5- Gestion des eaux pluviales urbaines - Avenant numéro 2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage 2020

Le conseil, par 13 voix pour et 2 abstentions (Elise Bureau et Françoise Perrin), a validé l'avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de gestion des eaux pluviales urbaines pour l'année 2020, tenant compte des travaux rue Garreg Fraihlet.

Françoise Perrin a regretté la complexité du mécanisme de délégation de maîtrise d'ouvrage et a demandé si une mise à jour de la cartographie des réseaux était réalisée au fur et à mesure de la réalisation des travaux, ce qu'a confirmé Patrick Jorand.

6- Gestion des eaux pluviales urbaines - Avenant numéro 1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage 2021

L'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de gestion des eaux pluviales urbaines 2021, qui tient compte de la réalisation des travaux à hent Kerguerwenn et hent Tossen an Lann, a été voté par 13 voix pour et 2 abstentions (Elise Bureau et Françoise Perrin).

7- Budget communal : décision modificative n°5

Afin de prendre en compte les opérations réalisées par la commune dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la gestion de l'eau pluviale urbaine, le conseil a adopté à l'unanimité la décision modificative inscrivant 58 000 € au chapitre 45 « opération pour comptes de tiers », en dépense et en recette, conformément aux conventions passées avec LTC pour l'année 2020 et 2021.

8- Approbation du rapport de la Commission locale des charges transférées au 1er janvier 2020 et 2021

Monsieur le Jeune a donné lecture au conseil du rapport de la CLECT portant sur le transfert de la compétence Enfance Jeunesse par les communes du syndicat d'Aod Ar Brug et le transfert de la compétence voirie exercée par les syndicats de voirie ainsi que de sa partie dérogatoire, portant notamment sur la compétence eaux pluviales urbaines. Après s'en être fait expliquer les modalités de calcul, le conseil a approuvé les rapports ainsi que le montant des attributions de compensation définitives pour les années 2020 et 2021, par 13 voix pour et 2 abstentions (Elise Bureau et Françoise Perrin).

9- Rénovation de l'école - Assistance à maîtrise d'ouvrage

Le conseil a pris connaissance de la convention de mutualisation de LTC pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'opération de rénovation de l'école, et du devis d'un montant de 15 500 € calculé pour une enveloppe travaux de 450 000 € HT. Monsieur Le Jeune a précisé qu'au vu de l'évolution du projet et de l'augmentation du montant des travaux, la consultation de l'architecte devra être renouvelée.

La convention et le devis ont été adoptés à l'unanimité.

10- Acquisition des parcelles B706 et B709

Monsieur le Maire a fait part au conseil du souhait de la commune d'acquérir les parcelles B706 et B709 d'une superficie totale de 23 942 m² situées au bourg de Trédrez, à Run ar Groas et de l'exercice du droit de préemption en vertu de la délégation du conseil municipal du 4 juin 2020. Il a précisé que ces parcelles permettent de constituer des réserves foncières pour la commune. Situées en zone 2AU, elles ne seront urbanisables qu'après une modification du PLU. L'agriculteur qui loue et exploite ces terres actuellement restera locataire auprès de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil a approuvé à l'unanimité l'acquisition des parcelles au prix 13 407,52 euros.

11- Acquisition des parcelles AB188 et AB191 au Vorlenn

Monsieur le Maire a évoqué le courrier du président de la Fédération des œuvres laïques de la Meuse de céder à la commune les parcelles AB188 et AB191 situées au Vorlenn au tarif de 1 € symbolique le m². L'acquisition de ces terrains, qui permettra la création d'emplacements de parking ponctuels au Vorlenn, a été approuvée à l'unanimité.

12- Demande de subvention de l'école

Le conseil a approuvé à l'unanimité la demande de subvention du directeur de l'école d'un montant de 4 000 €, concernant un projet de classe de neige qui aura lieu aux Angles, du 21 au 25 mars 2022, pour 54 élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2, accompagnés de six adultes. Le budget global est de 23 200 € et comprend les transports, l'hébergement, les repas et les activités.

Vincent Cadren a rappelé l'importance de favoriser également la pratique des activités nautiques par le public scolaire, dans le contexte de la structuration du centre nautique communal.

13- Rapport de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion du volet curatif des algues vertes

Le conseil municipal a pris acte du rapport.

14- Convention d'utilisation de la halle aux poissons

La mise en place une convention d'utilisation de la halle aux poissons, limitant son accès à 3 demi-journées par semaine, a été approuvée à l'unanimité.

15- Travaux d'entretien pour l'église de Trédrez

Dans le cadre des travaux ou réparations d'entretien sur les immeubles classés, nécessaires à la conservation de l'église Notre-Dame de Trédrez, Monsieur le Maire a présenté au conseil le devis de l'entreprise Ty Coz, sélectionnée par l'UDAP, pour la révision de la couverture en ardoise, pour un montant de 11 166,14 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé par 13 voix contre et 2 abstentions (Elise Bureau et Françoise Perrin, qui estiment que d'autres travaux devraient être priorités) le devis de l'entreprise Ty Coz et l'assistance à maîtrise d'ouvrage à titre gratuit auprès des services de l'Etat chargés des monuments historiques.

16- Renouvellement du marché pour la fourniture de gazole sous douane au port

Le renouvellement du marché de fourniture de carburants arrivant à échéance en mars 2022 et l'assistance de Lannion-Trégor Communauté dans la procédure de passation du marché de fourniture de carburant pour un montant de 297,60 € TTC ont été approuvés à l'unanimité.

17- Spectacle au Carré magique pour les élèves de l'école élémentaire

La proposition de Lannion-Trégor Communauté de reconduire en 2021-2022 un spectacle, au Carré Magique de Lannion, pour les enfants des écoles élémentaires du territoire de Lannion-Trégor Communauté a été adoptée à l'unanimité.

18- Mise en place d'une mutuelle communale

Mariannick Lebon, 2^e adjointe aux affaires sociales, expose au conseil le projet de mise en place d'une mutuelle communale visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé pour les habitants de la commune, pour les personnes n'entrant pas dans le cadre des obligations de l'accord national interprofessionnel. Pierre Michalet a précisé que le choix a été motivé par le fait que LMF Asso Santé adhère à l'ACS/CSS et est bien positionnée pour répondre aux besoins des professionnels indépendants.

La commune jouera un rôle de facilitateur et d'intermédiaire, avec notamment la mise à disposition d'un espace pour les permanences de l'association. Elle n'interviendra pas dans les contrats signés entre la mutuelle et les adhérents.

La mise en place de la mutuelle communale a été approuvée à l'unanimité.

19- Renouvellement des menuiseries pour les sanitaires de Trédrez

Patrick Jorand, 1^{er} adjoint, a fait part au conseil de la nécessité de remplacer les menuiseries des sanitaires de Trédrez, dans le cadre du projet de rénovation adopté au BP 2021. Il a présenté la consultation menée par le service technique après avis de l'architecte des bâtiments de France. Le choix de retenir l'entreprise Frédéric Thomas pour un montant de 4 687,18 € HT a été adopté à l'unanimité.

20- Questions diverses

*** ARSSAT : suite de la réunion du 11 octobre 2021 au sujet du four banal**

Monsieur le Maire a informé le conseil que L'ARSSAT pourra participer au projet de restauration du four banal au sein du groupe « petit patrimoine », par :

- le dégagement du site, avec l'aide des personnels municipaux et de bénévoles,
- la recherche de documents d'archive pour la connaissance de l'architecture initiale du bâtiment,
- la recherche, parmi ses partenaires, de contributions possibles en termes de conseils et de faisabilité.

***Courrier de l'association Author II : représentation de 2 élus dans l'association**

Monsieur Le Jeune évoque la demande reçue par courrier de l'association Author II de désigner deux conseillers municipaux afin de représenter la commune. Cette association, créée en 2018, compte les 9 communes de l'ex canton de Plestin-Les-Grèves et a été créée afin d'organiser la commémoration du 75^e anniversaire du débarquement allié dans la baie de Saint Michel-en-Grève en 2019. Catherine Marshall et Frédéric Perreau représenteront la commune.

Séance levée à 21h45.